

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Procurations : 4

Absents excusés : 2

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC
Séance du 5 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 30 août 2022

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAY, C ROBERT, C MICHEL, P DESCAMPS, C IMPARATO, F PINEL, P PINEL, J-N RAGOT, C COUBARD, K COSSET, A BOUJU, E ROINÉ, E COURTOIS, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD

PROCURATIONS : M PITAUD à P DESCAMPS, S LEMAÎTRE à J-N RAGOT, B LEFORT à K BOMBRAY, O PLOQUIN à D ALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : J-A BIDET, E CHINCHOLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K BOMBRAY

OBJET : 2022-55 EMPLOI AIDÉ AUX SERVICES TECHNIQUES – MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Lors de sa séance du 7 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste d'agent polyvalent espaces verts, propreté urbaine et voirie, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (PEC CUI-CAE), à temps non complet à raison de 20 heures / semaine, pour une durée minimale de 9 mois.

Toutefois afin de permettre l'entretien des salles de sport, le vendredi à la veille du week-end, dans de bonnes conditions, tout en assurant la préparation des festivités, il serait nécessaire d'augmenter de 2 h la durée hebdomadaire de service du contrat aidé et de la passer à 22h par semaine.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

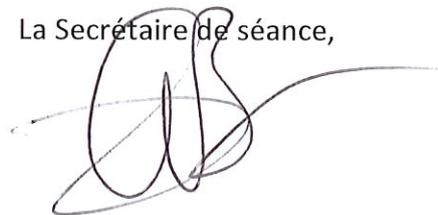
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu la délibération du 7 juin 2022 décidant le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'agent polyvalent aux Espaces Verts, à la Propreté Urbaine et à la Voirie, à temps partiel à raison de 20 heures / semaine, pour une durée minimale de 9 mois ;

1. APPROUVE la modification à 22h / semaine de la durée hebdomadaire de service du CUI - CAE pour les fonctions de d'agent polyvalent aux espaces verts, à la propreté des espaces publics et à la voirie ;

2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

La Secrétaire de séance,



Karine BOMBRAY

POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 5 septembre 2022
Pour le Maire empêché,
La Première adjointe par délégation,



Isabelle CHARTIER

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2022-55 EMPLOI AIDÉ SERVICES TECHNIQUES - MODIFICATION DURÉE HEBDOMADAIRE SERVICE

Date de transmission de l'acte : 10/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2022

Numéro de l'acte : 20221010-04 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20220905-20221010-04-DE

Date de décision : 05/09/2022

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.9. autres (basculement en CDI, logement de fonction...)